

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2014-2 »

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**CIL 2014-2**» de **15 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **20 000 000 DT**, ouvertes au public le 25 novembre 2014, ont été clôturées le **30 janvier 2015**, pour un montant de **20 000 000 DT**.